

Décision

Générale

colonial

Décision n° 1134 5 AOUT 1964

n° 1134 5

Ministère

ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication

5 août 1964

Numéro JO

n° 8 du 01/09/1964

Date du numéro

1 septembre 1964

TEXTE INTÉGRAL

Sont promus, pour compter du 1^e janvier 1964 et suivant les modalités ci-après indiquées, les agents auxiliaires dont les noms suivent : Sont promus, au titre du deuxième semestre 1964 et selon les modalités ci-après indiquées, les agents auxiliaires dont les noms suivent :